



Saison 2025/2026

## Procès-verbal de l'assemblée de la Ligue nationale (ALN)

Lieu : Moutier  
Date : Samedi, 27 septembre 2025  
Heure : 10:35 – 11:00  
Présidence : Patrick Traber, Président LN  
Scrutateurs : Severin Gilliéron (TTC Ostermundigen) et Philip Keller (TTC Wädenswil)  
Votes : 52  
Majorité absolue : 27 voix  
Majorité des 2/3 : 35 voix  
Procès-verbal : Sebastian Lauener (STT)  
Traduction : Veronika Westphal, Paula Martin

### 1. Bienvenue

**Patrick Traber** (président de la LN), en tant que président de l'assemblée, souhaite la bienvenue aux clubs présents, au membre du comité directeur de la LN **Sébastien Demichel** ainsi qu'aux traductrices **Veronika Westphal** et **Paula Martin** à l'ALN. Il salue également le président de la STT, **Freddy Oswald**, le président de la STTL, **Christian Foutrel**, et la directrice générale de la STT, **Monica Midali**. Il remercie le CTT Moutier, qui fait office d'hôte. Les clubs qui souhaitent prendre en charge l'organisation sont les bienvenus. Il indique que des informations sur le recours ABTT contre STTL seront brièvement communiquées sous la rubrique « Divers ».

### 2. Appel / contrôle du scrutin

Selon le contrôle des présences, les clubs suivants sont absents : TTC Bâle, CTT Bernex, CTT Bulle, CTT Forward-Morges, TTC Kloten, CTT Lausanne, STT Lugano, CTT Mandement, CTT Meyrin, TTC Rapid Lucerne, TTC Sarnen, TTC Schöffland, CTT Sierre, CTT Silver Star, TTC Thun, CTT UGS-Chênois, CTT Vernier, CTT Versoix, CTT Vevey et TTC Zürich-Affoltern.

Le TTC Affoltern A/A sera représenté par le TTC Wädenswil, le TTC Burgdorf par le TTC Port, le CTT Carouge et le CTT Châtelaine par le CTT ZZ-Lancy, le TTC Heimberg par le TTC Ostermundigen, le CTT Martigny et le TTC Muolen par le CTT Fribourg, le CTT Rossens par le CTT Delémont, le TTC Uster par le TTC Rapperswil-Jona, le TTC Wetzikon par le TTC Saint-Gall et le TTC Young Stars ZH par le TTC Bremgarten.

La répartition des voix est régie par le règlement de la LN (art. 3.2).

**Contrôle des voix : le total des voix est de 52, la majorité simple est de 27 et la majorité des deux tiers est de 35 voix.**

**Severin Gilliéron** (TTC Ostermundigen) et **Philip Keller** (TTC Wädenswil) sont élus scrutateurs et leur disponibilité est saluée par des applaudissements.

### 3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été envoyé dans les délais. Aucune question n'est posée.

**L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité, sans voix contre ni abstention.**

### 4. Approbation du procès-verbal de l'ALN précédente

Le procès-verbal de la dernière ALN du 12 juin 2025 a été publié et envoyé. Aucune remarque n'est formulée.

**Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, sans voix contre ni abstention.**

### 5. Election du président de la LN (tous les 2 ans)

**Patrick Traber** (président LN) souligne que le mandat actuel du président dure encore un an et qu'aucune élection n'est nécessaire.



## **6. Election d'autres membres du Comité LN (tous les 2 ans)**

**Patrick Traber** (président NL) explique que les quatre autres membres du comité ont été élus en juin 2024, raison pour laquelle aucune réélection n'est nécessaire pour le moment.

## **7. Propositions règlement LN clubs / comité**

Aucune motion n'a été reçue.

## **8. Approbation des dispositions complémentaires du RS 510ss**

**Patrick Traber** (président LN) explique que la motion concernant les articles 510.7.1 et 510.7.2 a été élaborée par le comité LN à la suite de la discussion lors de la dernière ALN. Si le premier ou le deuxième du classement ne souhaite pas participer aux matchs de playoff, la motion prévoit que le troisième ou le quatrième du même groupe puisse également être désigné comme éligible. Comme plusieurs équipes ont renoncé à participer aux play-offs l'année dernière, il devrait désormais être possible, selon le règlement, qu'une équipe puisse prendre leur place. Étant donné que ces articles ne concernent que les play-offs et non le championnat par groupes, et que l'article n'est pas de nature restrictive, il entrera en vigueur à partir de la saison 2025/26.

**Sergio Roic** (Associazione Bellinzonese Tennistavolo) estime qu'il n'y a pas vraiment de motivation à participer. Seules deux des quatre équipes possibles ont participé à la demi-finale de la LNB.

**Patrick Traber** (président de la LN) remercie pour cette contribution, mais souligne qu'il y a eu plusieurs demandes de la LNC et une de la LNB pour savoir si la participation serait également possible pour les équipes classées troisièmes. Ces demandes ont dû être rejetées sur la base du règlement sportif.

**L'ALN décide, par 50 voix pour, 2 voix contre et aucune abstention, d'accepter la proposition concernant les articles 510.7.1 et 510.7.2 telle qu'elle a été présentée.**

## **9. Approbation des directives LN**

**Patrick Traber** (président de la LN) commence par remarquer que la nouvelle introduction des articles 2.11 et 2.12 vise à clarifier la réglementation relative à la fixation et à l'organisation des matchs de play-off. Ces deux articles existent également dans le STTL. Ici aussi, les articles qui concernent uniquement les play-off entreraient en vigueur à partir de la saison 2025/26.

**L'ALN décide à l'unanimité, avec 52 voix pour, d'intégrer les articles 2.11 et 2.12 dans les directives.**

**Patrick Traber** (président de la LN) explique que la proposition vise à mieux réglementer les articles 4.3, 4.4 et 4.5 des directives concernant la situation en cas de reports dus à des convocations en équipe nationale. Il est clairement stipulé que le club concerné doit informer immédiatement son adversaire et le comité directeur de la LN s'il fait usage de son droit de report. Cet article entrerait en vigueur à partir de la saison 2026/27.

**L'ALN décide à l'unanimité, avec 52 voix pour, d'accepter la proposition de modification des articles 4.3, 4.4 et 4.5 des directives comme proposé.**

## **10. Institution de commissions et de groupes de projet internes**

Ni le comité directeur de la NL ni les clubs n'ont soumis de propositions à cet égard.

## **11. Décisions concernant les propositions des clubs de LN et du Comité LN**

Aucune proposition n'a été reçue.

## **12. Date prochaine ALN**

La prochaine ALN aura lieu en ligne le **19 juin 2026 à 19h00**.

**Patrick Traber** (président de la LN) souligne que l'ALN d'aujourd'hui a eu lieu très tôt dans la saison. La réunion d'hiver 2026 devrait avoir lieu un peu plus tard, plutôt en octobre ou novembre. Le lieu n'est pas encore connu à l'heure actuelle.

## **13. Divers**

Les dates des play-offs de la saison 2025/26 sont communiquées :

Demifinales LNB Dames : 27-29 mars 2026

Finale LNB Dames : 19 avril 2026



**Swiss Table Tennis**  
Haus des Sports - Talgutzentrum 27 - CH-3063 Ittigen b. Bern  
Telefon +41 31 359 73 90  
[info@swisstabletennis.ch](mailto:info@swisstabletennis.ch) - [www.swisstabletennis.ch](http://www.swisstabletennis.ch)



Demi-finales LNB Messieurs: 25-26 avril 2026 et (01 mai 2026 troisième match si égalité)

Finale LNB Messieurs: 2 mai 2026

(La modification des dates play-offs du championnat de LNB Messieurs a été effectuée en raison d'un changement dans le championnat suisse jeunesse et avec la confirmation des clubs concernés.)

Quarts de finale LNC Messieurs : 24-26 avril 2026

Demi-finales LNC Messieurs: 15-17 mai 2026

Finale LNC Messieurs: 31 mai 2026

Les données sont également disponibles sur le site Web de STT.

**Patrick Traber** (président de la LN) explique l'état actuel du recours ABTT contre STTL, qui a été soumis au comité directeur de la LN. La décision initiale du comité directeur de la STTL stipulait que l'ABTT ne pouvait pas être promue en STTL Men, contrairement à Vevey. Le recours déposé par l'ABTT a été rejeté par la commission de recours, qui a estimé que ni l'ABTT ni Vevey n'étaient éligibles à la promotion. Suite à la nouvelle décision du comité directeur de la STTL, le comité directeur de la LN prévoit donc de composer le groupe 1 de la LNB de 9 équipes et le groupe 2 de 8 équipes. Les conditions de promotion de la STTL sont fixées par le règlement et s'appliquent – mais il convient de noter qu'un groupe de travail est actuellement en train d'optimiser ces conditions et présentera ensuite une demande d'ajustement. La décision de la commission de recours n'ayant été rendue que depuis quelques jours, il n'y a pas d'autres informations disponibles.

**Sergio Roic** (Associazione Bellinzonese Tennistavolo) estime que la décision doit être acceptée et que les deux clubs joueront encore une saison en LNB. La question se pose de savoir combien d'équipes de la STTL Men, qui compte sept équipes, seront finalement reléguées et lesquelles.

**Sebastian Lauener** (Swiss Table Tennis) souligne que dans un cas similaire, où le critère n'était pas rempli (LNB dames avec cinq équipes au lieu de six), une équipe de moins a simplement dû être reléguée, selon la réponse de la commission des statuts et du règlement sportif. Ce cas pourrait peut-être être résolu de manière analogue, mais dans tous les cas, cette question sera à nouveau soumise à la commission pour plus de sécurité.

**Patrick Traber** (président de la LN) remercie l'assemblée pour son attention et clôt l'ALN à 11h00.

Pour le procès-verbal :

**Swiss Table Tennis**

Responsable LN

Sebastian Lauener

Destinataire :

Publié pour tous sur le site web [www.swisstabletennis.ch](http://www.swisstabletennis.ch)